



Nîmes, le 20 juillet 2021

**Direction Générale
Adjointe Développement
Et Cadre de Vie**

**Direction de
L'Attractivité du
Territoire et de l'Habitat**

Affaire suivie par
Christophe DUMAS
Réf : CD/MV/CM/2021/41
Tél. 06 37 92 61 66
Courriel : christophe.dumas@gard.fr

Objet :
**Avis du Département
1^{ère} Modification du PLU**

Monsieur le Maire,

Le projet de 1^{ère} modification du PLU décidé par votre Conseil municipal, conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, m'a bien été transmis avant l'ouverture de l'enquête publique.

J'ai bien pris note que cette modification concerne de nombreux points du règlement de votre PLU.

Je souhaite que les dispositions issues du schéma départemental routier et du Règlement de Voirie Départemental soient pleinement respectées au droit des RD (notamment pour les zones en secteurs non aggloméré et secteurs A Urbaniser -points 4).

Sous cette réserve, et compte tenu du dossier fourni, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis favorable de l'Administration départementale. Je vous demande de bien vouloir en adresser une copie au commissaire enquêteur.

Je vous invite à me faire parvenir un exemplaire du PLU modifié de votre commune au format CD-Rom, Clé USB ou lien de téléchargement.

La Direction de l'Attractivité du Territoire et de l'Habitat, notamment en charge de la coordination des interventions en matière d'urbanisme au niveau de l'Administration départementale, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma meilleure considération.

La Présidente,

M. Pascal PEYRIERE
Maire de Chusclan
Mairie Place des Marronniers
30200 CHUSCLAN

Françoise LAURENT-PERRIGOT